



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1822-01-2018, 1848-01-2018 ET 1866

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 4 décembre 2018, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 1822-01-2018 modifiant le règlement numéro 1822 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances;*
- *Règlement numéro 1848-01-2018 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires;*
- *Règlement numéro 1866 décrétant l'imposition d'un droit supplétif et établissant un taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 12 décembre 2018.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA